



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

Mairie Saint Etienne des Sorts
Tél. 04 66 79 26 06
contact@saintetiennedessorts.fr

Arrêté municipal n° 2025-01

POLICE DE ROULAGE

Le Maire de la Commune de Saint Etienne des Sorts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2113-1 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu la demande d'autorisation de voirie de Monsieur GERUS Guillaume concernant l'élagage

Chemin des Marronniers

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur la commune ;

ARRETE

Article 1 : La circulation sera bloquée **chemin des Marronniers**,

Article 2 : Le présent arrêté sera applicable à compter le 11 janvier 2025 de 8h00 à 18h00

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché dans les panneaux d'affichage de la commune.

Article 5 : Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation sera transmise à : Gendarmerie de PONT SAINT ESPRIT, Caserne de pompiers de PONT SAINT ESPRIT.

Fait à Saint Etienne des Sorts, le 10 janvier 2025.

**Monsieur le Maire,
MARCELLIN Stéphane**

